



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis public

Est, par les présentes donné par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un calendrier relatif à la tenue de ses séances ordinaires **pour l'année 2020.**

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à la sacristie de l'église, 126 rang de l'Église à **19h30** les lundis.

Voici les dates retenues :

13 Janvier	3 Février
2 Mars	6 Avril
4 Mai	8 Juin
6 Juillet	10 Août
8 Septembre	5 Octobre
2 Novembre	7 Décembre

Donné et signé à Saint-Marcel-de-Richelieu
Ce 3 décembre 2019

Julie Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière